



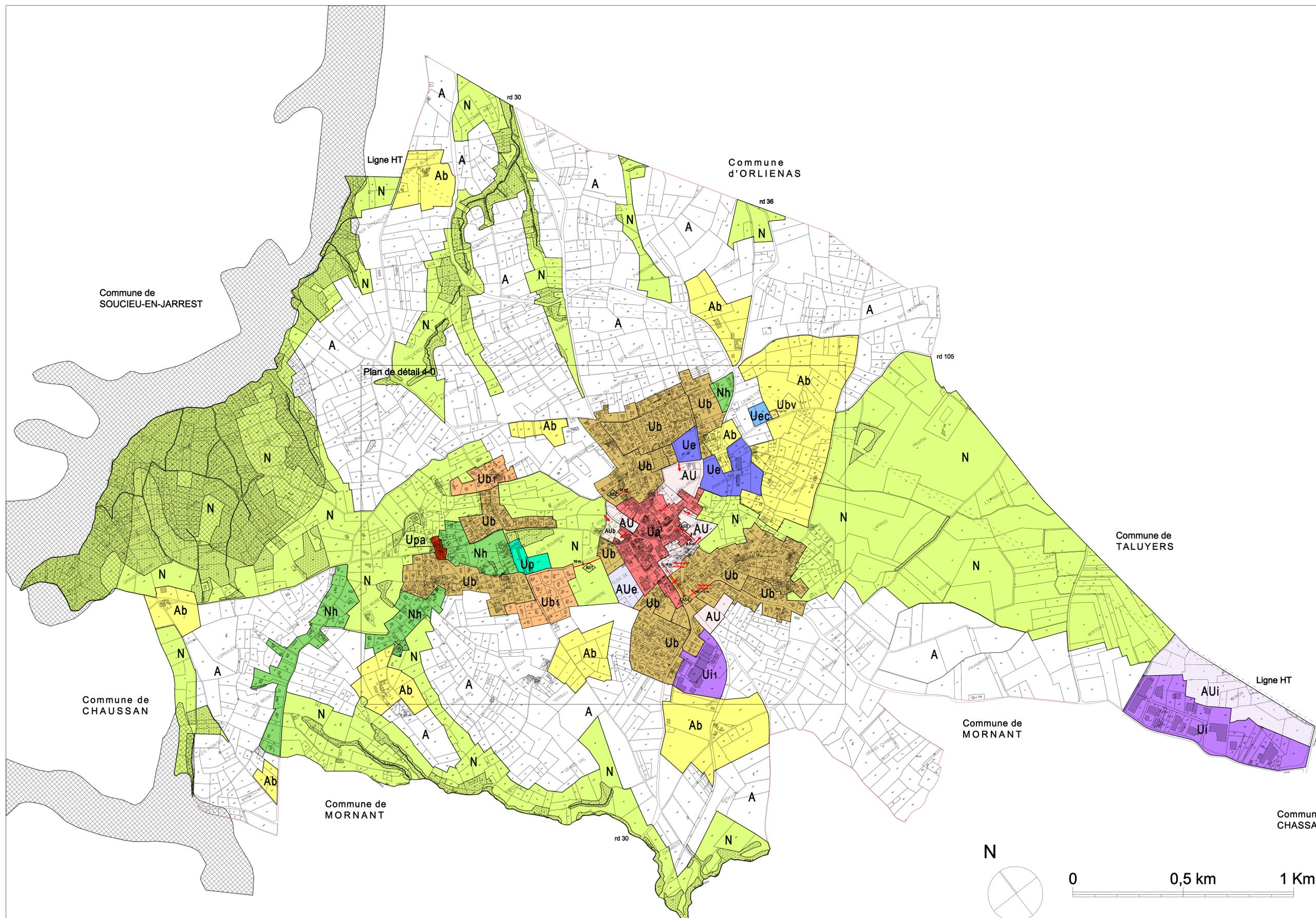
Plan Local d'Urbanisme

4 - Document Graphique du règlement

Plan de zonage

Révision prescrite le : Arrêtée le : Approuvée le : Modification n° 1 approuvée le : Modification n° 2 approuvée le : Modification n° 3 approuvée le :	07 décembre 2009 28 Juin 2012 16 avril 2013 4 Juin 2018 en cours Version pour enquête publique
---	---

Echelle d'Origine 1/ 5 000



LEGENDE:

Zone Urbaine

- Ua** Centre ancien / Hameau ancien
- Up** Secteur d'intérêt patrimonial
- Ub** Expansion urbaine
- Ue** Equipements collectifs
- Ui** Activités économiques

Zone à Urbaniser

- AU** Aménagement à long terme
- AUb** Urbanisation suivant les orientations d'aménagement
- AUe** Secteur dédié aux équipements collectifs
- AUi** Secteur dédié à l'activité économique

Zone Agricole

- A** Secteur de production
- Ab** Secteur de renforcement de l'activité

Zone Naturelle

- N** Protection des milieux
- Nh** Secteur périphérique à maîtriser

Prescriptions urbaines:

- Prescription d'accès (cf. Plan de détail 4-6)
- Servitude d'alignement (cf. Plan de détail 4-6)
- Z.A.C. Les Plâtières
- Secteur d'aléa géologique faible - CETE 1989
- Espace Boisé Classé

Autres: Voir aussi les plans de détail 4-1 à 4-5

- Servitude pour la mixité sociale (cf. Plan de détail 4-2)
- Destination des RDC d'activités (cf. Plan de détail 4-4)
- Emplacement réservé pour équipement public (cf. Plan de détail 4-5)
- Emplacement réservé pour la voirie (cf. Plan de détail 4-5)
- Périmètre soumis à polygone d'implantation (cf. Plan de détail 4-3)

Se reporter aussi en annexe 15 du PLU: PPRNI du Garon

LE PERMIS DE DEMOLIR EST INSTITUTE SUR TOUTES LES ZONES U, AU, A et N DU P.L.U.